



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
#2026-021**

**195, Croissant du Rivage
Lot numéro 4 580 559 du cadastre du Québec**

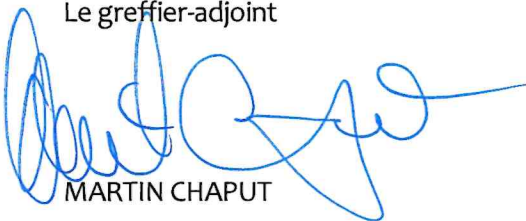
Prenez avis que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, tenue le mercredi 20 mai 2026 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser et ce, malgré les dispositions de l'article 223 du règlement de zonage No U-005, l'implantation d'une thermopompe à une distance de 1,29 mètres de ligne de lot latérale au lieu d'une distance minimale de 2 mètres, tel qu'exigé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 23 avril 2026.

Le greffier-adjoint



MARTIN CHAPUT